

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉROS 1883-467 ET 1883-468

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-467 pour le bâtiment situé aux 6305-6307, rue de Louvois, lot numéro 1 334 960 du cadastre du Québec, dans la zone H11-07. La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H11-07, soit réduite à 5,90 mètres pour le bâtiment existant.

2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-468 pour le bâtiment situé aux 8850-8854, rue Dufrost, lot numéro 1 334 285 du cadastre du Québec, dans la zone H11-07.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la distance minimale de 2 mètres exigée entre une ligne latérale de terrain et un perron, un balcon ou une galerie faisant corps avec le bâtiment et situé au premier étage, indiquée à l'article 6.1.2.1, paragraphe 9 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,50 mètre pour le balcon situé dans la cour avant du côté nord-est.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 1^{er} avril 2019, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 12 mars 2019.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard